

L'ELARGISSEMENT DES SOCIALISTES

Les socialistes sont en excès dans la nouvelle Chambre française. Mais ce n'est pas assez de gagner des sièges, il faut trouver où s'asseoir. C'est le danger, et c'est aussi la force des partis extrêmes d'être à bout de banc. Ils sont les seuls points fixes de la Chambre. Les socialistes ont pour limite extérieure l'hémicycle même; on peut être rassuré; ils ne peuvent aller plus loin. De l'autre côté, ils touchent aux radicaux-socialistes. Ayant accru leur nombre, et contraints de trouver la place de s'asseoir, ils n'ont point de choix; il leur faut refouler leurs voisins sur le centre ou la droite.

Les radicaux n'ont pas vu ce mouvement sans horreur, et leurs âmes fidèles sont épouvantées de cette conversion. S'il faut tout dire, les radicaux ne sont point ennemis de la propriété. Il y a là de vieux députés qui tiennent leurs sièges depuis vingt ans et plus. Ils y sont attachés. C'est de là qu'ils ont applaudi M. Combes, M. Pelletan et le reste. Ils ne sont plus d'âge à considérer la politique sous un angle nouveau. Ils peuvent bien encore changer d'opinion, mais dans le même fauteuil. Il refusent de bouger, et les places qu'ils tiennent, ils les tiennent bien.

Que faire entre les radicaux inébranlables et les socialistes pressés? La question s'est dit que les extrêmes se touchent, le plus simple était de verser à droite les socialistes. Il y a là l'extrême droite beaucoup de places. On y logera les nouveaux élus; ils y ont assez souvent trouvé des alliés. Enfin comme il restait quatre unités, la question en a piqué trois dans la gauche, et un dans le centre, en éclaircisseurs, en enfants perdus, qui jettent-on ainsi au milieu de l'ennemi? Les plus méchants, les plus éloquentes ou les plus doux?

Les socialistes sont très irrités de cette division en petits paquets. Quand le compte sera-t-il dit? L'embarras sera le même pour les ministères. Il leur faudra, pour s'adresser à une moitié des socialistes, tourner le dos à l'autre. Ils n'aiment pas beaucoup cette nécessité. Et les radicaux eux-mêmes ne voudront pas sans inquiétude cette pinces refermer sur eux ses deux branches. Le géographe Hatzel a une curieuse opinion des petits placés au centre des conti-

nents, entre deux ennemis. Il faut, dit-il, qu'ils soient tout puissants ou qu'ils tombent à rien. Ils ne connaissent pas d'état moyen. Il cite en exemples l'Allemagne et le Bornou. Cette géographie est-elle celle de la Chambre, et les radicaux en feront-ils l'expérience?—Y.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide; Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron; L'Italie, Dante, le Tasse; L'Espagne, Cervantès; L'Angleterre, Shakespeare, Milton; L'Allemagne, Goethe; La France, Racine, Corneille, Molière; Les Etats-Unis, Longfellow.

Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme. Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs. Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins. C'est surtout dans nos livres

que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impératif devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abbeille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire les Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.

Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abbeille jugera nécessaires, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abbeille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel. L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abbeille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité; nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abbeille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de pa-

pier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Table listing ships in port with columns for ship name, origin, and arrival date. Includes ships like Atlantis, Atenas, A. A. Raven, etc.

LISTE DES NAVIRES PARTIS POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Table listing ships departing for New Orleans with columns for ship name, destination, and departure date. Includes ships like S. A. Comis, S. A. A. Raven, etc.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Sherif Civil

D'une grande propriété de valeur et de gros rapports, améliorée, DANS LE QUATRIEME DISTRICT, comprenant un

lieu entier, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Frenet et Sud Robertson, mesurant: 163' 4" x 265' 5" 3/4, 229' 10" 7" x 139' 9" 3/4, toutes plus ou moins, avec toutes les bâtisses, améliorations, etc., portant les numéros municipaux 2408, 2402, 2406, 2408, 2410, 2412, 2416, 2418, chemin Félicité, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2426, 2427, rue St-André, 1890, 1892, 1894, 1896, 1810, 1812, 1814, 1818, rue Sud Robertson, dans l'affaire de

Achille E. Bougere vs. Oscar G. Keller. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 108,332 — En vertu d'un writ de saisie et de vente n° 1 a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le présent avis de vente à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lieu de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent, appartenant de quelque manière que ce soit à la Cour Civile de District de cette ville, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Frenet (autrefois Jacobs), et Sud Robertson (autrefois Locust ou Solis), mesurant plus ou moins cent soixante-trois pieds et quatre lignes de face à la rue South Robertson (autrefois rue Locust, ou Solis), et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue South Robertson (autrefois rue Locust, ou Solis). Le dit lieu est désigné par le numéro 350, et est divisé en treize lots de terre numérotés du numéro un au numéro treize, inclus, sur un plan topographique fait par H. C. Brown, député voter de ville, le 30 janvier 1910, annexé pour s'y référer à un acte de vente passé devant Wm. J. Formento, notaire au face à la rue South Robertson, le livre du bureau de cour No. 232, folio 288.

Conditions: Comptant: l'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. Et GENE J. MERVIN et T. SHERIDAN, Avocats pour le demandeur, mai 21 31—juin 5 12 19 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marie Célestine Rathbone. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 108,331 — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à faire dans les dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne veulent pas être compris dans le compte provisoire présenté par H. Gibbs Morgan, exécuteur testamentaire de cette succession, ou pour qu'ils soient admis à intervenir, ou pour qu'ils soient distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier DÉBENOIRE, LOEY & CHAFFE, Avocats, juin 16 30 25

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNISON ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Moses, Elizabeth et Mary Jane Hopkins.

No. 109,000, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, deux grands lots avec une petite maison. Rue Toulouse, entre l'avenue Carrollton et le Square David et rue St-Peters. En poursuite à un ordre qui m'a été adressé par l'Honorable E. K. Skinner, juge à la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, fait et signé le 20 mai 1914, dans l'affaire de la succession de Moses, Elizabeth et Mary Jane Hopkins, No. 109,000, je procéderai à vendre au plus haut prix à l'encan, le JEUDI, 25 juillet 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété décrite ci-dessus, comprenant deux lots de terre dans le Deuxième District de la Paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, à savoir: le lot n° 1, un plan de l'avenue Carrollton et des rues David, Toulouse et St-Peter, désigné par les numéros 29 sur un plan de l'avenue Carrollton et des rues David, Toulouse et St-Peter, ancien no. 109,000, comme plan No. 62, le lot n° 2, mesure 27 pieds de face à la rue Toulouse sur 153 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de séparation des lots n° 28 et 153 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 11 pieds, 3 pouces et 4 lignes à l'arrière. Conditions: Comptant. Le plus haut prix pour 1914 et acte de vente aux dépens de l'acquéreur, devant Charles Schmitt, notaire, et dix pour cent de dépôt au moment de la vente, chez I. B. RENNISON, Encanteur, mai 31—juin 7 11 21 28—juillet 2

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LOUIS C. ROCKENBACK

No. 108,322 Cour Civile de District Division C

Cottage double avec fours de boulangerie et magasin

No. 2633 N. Remparts, coin Port et appartements à l'arrière, Nos. 1010-12 rue Port

1 Lot de Meubles de maison

A l'encan, le JEUDI, 25 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, je vendrai à l'encan public, en vertu d'un ordre signé le 20 mai 1914 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 9 dans l'Etat No. douze, borné par les rues Engien, Port, Love et l'avenue St-Clair, sur un plan fait par P.H. Voyer, le 9 février 1888, et mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Love, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Port. Les améliorations consistent en un double cottage sur la rue Remparts, avec boulangerie à 4 pièces, four, magasin, etc., aussi un appartement à l'arrière contenant une galerie et 3 chambres. Conditions: Comptant, pour immeubles et meubles. L'acte de vente devra être passé devant M. Bernard J. Daly, notaire public, dans cette ville, et les impôts pour 1914, payables par l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt en argent comptant seront exigés au moment de l'adjudication. STROUDBACK & LATTER, Encanteurs, FRANK T. ECHEZABAL, Avocat, mai 28 30—juin 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Par ALBERT L. PAUL. ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District, consistant en un magasin à deux étages et résidence, formant le coin de l'avenue Howard et des rues Association et Tchoupioulas, désigné par les numéros 1000 à 1010 rue Association, et 1001 à 1111 rue Tchoupioulas. Edifice en briques à trois étages, No. 1010 rue Tchoupioulas. Dans l'affaire de Michael A. Donnelly vs. James, Amelia et Anita Donnelly, mineurs.

No. 108,307, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, Par ALBERT L. PAUL, Encanteur, bureau, 311 rue Carondelet. On vendra à l'encan public, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, au vertu de l'ordre d'un Juge, et en vertu de l'ordre ouvert le 18 mai 1914, et signé en cour ouverte le 21 mai 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partition

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Belord (maintenant avenue Howard), Tchoupioulas, dans l'Etat de Louisiane, numérotés 1 et 2; le lot 1 mesure 64 pieds 7 pouces (64' 7") de face à la rue Association, sur soixante-neuf pieds six pouces (69' 6") de profondeur sur la rue Tchoupioulas; quarante-sept pieds, dix pouces et sept lignes (47' 10" 7/8) de face à la rue Tchoupioulas, et sept lignes (7' 10" 7/8) sur la ligne de séparation du lot No. Un et cinquante-neuf pieds, six pouces et deux lignes (59' 6" 2") de profondeur sur la ligne de séparation du lot Trois. Les améliorations, appelées numéros 1000 et 1001, rue Association comprennent l'édifice en briques à deux étages, de bonne construction, occupé par un magasin et les appartements, tous pour tout et très désirables pour l'importer quel commerce.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Etat No. 50, borné par les rues Tchoupioulas, Calliope, Pearl et Delord, désigné par le numéro six (6), mesurant vingt-et-un pieds, onze pouces et dix lignes (21' 11" 10/16) de face à la rue Tchoupioulas sur quatre-vingt-trois pieds six pouces (83' 6") de profondeur, et dix-huit pieds six pouces (18' 6") ou plus de largeur à l'arrière. D'accord avec un croquis topographique par A. de Armas, voyer, annexé à un acte devant E. T. Sonat, notaire, le 27 mars 1884, il apparaît que la largeur de la ligne arrière du dit lot No. 6 est 21' 11" 10/16. Les améliorations comprennent l'édifice en briques à trois étages appelé No. 1018 rue Tchoupioulas. Conditions: Comptant. L'acte de vente devant être passé devant Charles B. Stroudback, Encanteur, devant Clifford M. Eustis, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. JOHN L. FELLU, Avocat pour le demandeur. RIXFORD J. LYNCOLE, Avocat pour le défendeur, mai 21 31—juin 7 14 21 25

E. A. ANDRIEU, SUCCESSEUR JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCKS ET BONS 802 RUE PERDIDO Membre de la New Orleans Stock Exchange, Botic 11, Nouvelle-Orléans, La.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. Départ Shell Beach 4:10 P. M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.